

Bernard L. E.

le 11/12/21

le 12/12/21



Monsieur le Président de la communauté d'agglomération d'Epinal,

Monsieur le Maire d'Epinal,

Objet : le stade d'eau vive, le rêve de trop ?

Spinalien depuis juin 2020, le jour des nouveaux arrivants, la chance m'a été donnée de visiter les grandes réalisations de la ville d'Epinal. J'ai aimé !

Outre ces visites, cette journée m'a permis de faire votre connaissance.

Etant dans le groupe des cyclistes, je vous ai vu Monsieur Heinrich sous un oeil positif, un peu différent de mes à-priori. Vous avez gardé votre calme en constatant que les batteries n'étaient pas en place sur les vélos. Il pleuvait et il faisait froid ce qui ne nous a pas empêché de faire le tour de toutes les belles réalisations prévues pour la visite. Votre présentation des sites, sobre et concise, a montré votre passion pour votre ville, laissant même apparaître une certaine fierté.

Et vous Monsieur Nardin, j'ai apprécié la grande attention que vous avez portée aux personnes présentes, faisant en fin de repas le tour de toutes les tables, vous intéressant à chacun. Un repas qui a pu se dérouler, malgré les contraintes sanitaires à respecter, dans de bonnes conditions. Merci et félicitations à vous !

Ayant travaillé à Epinal à la DDE durant un peu plus de deux ans (avant de rejoindre la DIR à Nancy), je connaissais déjà un bon nombre de sites. Durant cette courte période, j'ai habité Epinal un peu plus de six mois avant d'aller m'installer à Aydoilles où j'ai résidé durant dix ans. Epinal restant alors le lieu de prédilection de mes sorties culturelles et sportives : quelle richesse ! Même depuis Raon l'Étape, où je me suis ensuite installé, je suivais encore les programmes d'Epinal avec un peu de nostalgie, me déplaçant assez souvent pour des spectacles, des films suivis de débats... C'est bien cette richesse qui m'a décidé à venir y habiter et je l'espère en dernière résidence pour ma retraite. L'appartement que je loue, est très bien situé à la périphérie du centre ville et tout près de la gare. Ainsi, je peux faire l'ensemble de mes courses et démarches à pied ou à vélo (pas encore électrique). La proximité de la gare me permet de réduire au maximum mes déplacements en voiture. Par ce biais, notez la sensibilité et l'engagement que je porte pour l'écologie, le respect de notre planète...

De ma visite, je retiens trois coups-de-cœur : le planétarium, les coulisses de la souris verte, l'atelier partagé lié à l'ENSTIB (xylolab) et le plus émouvant : la salle des boiseries avec la richesse des fonds conservés qui ont attisé ma curiosité. Y revenir après le confinement, pouvoir admirer ces vieux ouvrages... Belle perspective !

En complément à ces coups-de-cœur, je place la piste d'athlétisme mise récemment à 8 couloirs avec des travaux complémentaires mettant en valeur ce stade. Ancien athlète, j'étais présent à l'inauguration regrettant qu'un tour de piste ne fut pas proposé aux personnes présentes, ce qui nous aurait réchauffés.

Mais, mais, mais... Une infrastructure encore en projet, m'a interpellé malgré sa présentation alléchante : la construction d'un stade d'eau vive ! Construction en substitution d'un équipement existant. Pourquoi ?

Me questionnant, ce projet a réveillé les compétences acquises au cours des différents postes que j'ai occupés au sein du Ministère de l'Équipement :

Bureau d'étude et cellules ouvrages d'art, subdivisions territoriales (3), subdi navigation (Nancy), subdivision étude et travaux (DIR Est - déviation de Rupt sur Moselle) et enfin, un poste en détachement à la DRAAS qui a fini dans le giron de l'ARS. A l'ARS, j'ai pu suivre le projet de construction du nouvel hôpital d'Epinal (adéquation du terrain projeté et coût de

l'opération, regroupement envisagé hôpital et clinique...).

Mon dernier poste à la DDE des Vosges m'a permis de cotoyer un collègue et ami chargé des PPRi du département dont celui de la Moselle à Epinal. Sans besoin de consulter ce document, j'avais la certitude de la situation du port en zone rouge. Depuis, une question n'a pas cessé de me tarauder : comment est-ce possible d'autoriser un tel projet en zone rouge ? Autre question tout aussi prégnante : pourquoi cette construction alors qu'un stade existe déjà et dont sa restructuration permettrait à moindre coût d'offrir les mêmes services.

Afin de trouver une réponse à ces interrogations et savoir où en est le projet, je me suis rendu en Mairie au service urbanisme. L'examen du dossier d'autorisation m'a permis de constater que les consultations des différents services concernés par ce projet ont été faites et, dans le dossier, j'ai pris connaissance des différents avis émis suite à ces consultations.

Malgré tout un élément du dossier du permis d'aménager a renforcé mon interrogation liée à une construction en zone rouge du PPRi. J'ai trouvé le dossier présenté à l'instruction assez sommaire surtout du fait de l'absence de plans détaillés permettant de mieux juger l'impact de la construction sur le site. Une vue en coupe aurait permis d'indiquer la hauteur de l'ouvrage par rapport au niveau actuel du sol, de mieux comprendre les différents remblais utilisés pour masquer le chenal en béton et pour implanter les tribunes. Un plan détaillant la construction de la prise d'eau afin de préciser son principe et les fondations de sa plate-forme support. Cette partie d'ouvrage servant d'assise aux pompes est indispensable pour juger de l'ampleur des travaux à réaliser dans le lit mineur de la Moselle. Le tapis servant à remonter les canoës n'est pas bien repéré et ses fondations méritent aussi d'être précisées.

De même afin de bien comprendre les travaux à réaliser dans le lit de la Moselle, il est aussi important de connaître la profondeur de fondation du chenal ainsi que la nature du sous-sol à cet endroit. Des sondages ont été effectués, les résultats auraient dû être joints au dossier car utiles pour l'avis de la police de l'eau.

La perspective en page 9 du dossier d'autorisation ne permet pas de se faire une idée de l'impact du projet sur l'environnement existant. Je note au passage que les équipements de loisirs en place actuellement vont disparaître et au final, il ne restera qu'une surface de détente en pelouse très réduite baptisée « la plaine de jeux à investir ».

Compte tenu des ces observations liées à une instruction que je qualifierais de légère, je me demande comment il a été possible d'accorder un permis d'aménager alors que deux procédures ne sont pas encore arrivées à leur terme :

- Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau encore en cours d'instruction (travaux à engager dans le lit mineur, impact sur la nape d'accompagnement et sur des frayères).

- L'étude d'impact sur l'environnement et l'enquête publique à suivre non encore lancées...

Afin d'être complet, je vous livre une observation concernant la capacité de la Moselle à fournir le débit requis en période d'étiage.

Comme vous avez pu le constater, le dernier étiage de la Moselle a été très sévère ! Ce qui me fait douter que les pompes arrivent à fournir en ces périodes de basses-eaux le volume souhaité. Une modélisation à échelle réduite a-t-elle été réalisée ? Imaginez un peu 12 m³ par seconde. Comment les pompes sont elles immergées. En supposant que la profondeur soit de 1,5 au pied des pompes, elles absorberaient en une seconde, toute l'eau sur 8 m². L'abaissement du niveau de l'eau induit sera-t-il assez vite rétabli ? Question subsidiaire, un profil en rivière a-t-il été réalisé au droit de l'implantation des pompes ?

Sans exprimer la totalité de mon argumentaire ni aller plus profond dans ma réflexion sur ce délicat sujet, ma conclusion est que ce projet devrait être purement et simplement abandonné !

Bien sûr il y a ces études déjà engagées d'un coût non négligeable ! Mais ça ne serait pas la

première fois qu'une étude n'aboutisse pas. La force d'une telle prise de conscience permettrait de préserver la Moselle. La restructuration du stade existant générerait des économies qui seraient utiles pour l'aménagement du site naturel de la confluence Moselle et canal.

Enfin et pour conclure ce long plaidoyer, je vous propose d'adhérer à mon idée initiale en admettant que ce projet est bien le rêve de trop. Un changement de cap permettrait d'amorcer « le virage du monde d'après ». Inaugurer une nouvelle politique du territoire et de la ville en recherchant systématiquement des projets respectueux et bénéfiques pour notre planète. Développer plutôt le sport de masse que la compétition. Les prochaines olympiades ne sont-elles pas compromises par les conditions sanitaires actuelles ? Concernant le GESN, le développement de son école de canoë kayak pourrait très bien fonctionner avec l'ancien stade. L'aménagement d'un passage vers l'aval du barrage de la Grosse, permettrait de naviguer sur une rivière naturelle. Le bassin du port est un endroit idéal pour l'initiation à ce sport d'eau et le paddle en plein développement serait un atout complémentaire au pôle sport nature envisagé par le projet global. La création du stade d'eau vive, il y a un peu plus de 30 ans maintenant, avait placé Epinal à la pointe de ce sport. Ce virage placerait la ville à la tête de l'innovation et du courage écologique. Souhaitant vivement malgré une certaine naïveté une prise de conscience de votre part - utopie aujourd'hui, réalité demain -, je vous adresse, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération et à vous Monsieur le Maire d'Epinal mes plus respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a flourish. Above the signature is a thick black horizontal bar, likely used to redact the name of the signatory.